

COMPTE RENDU de la SEANCE 10 AVRIL 2012

Nombre de membres

en exercice : 18
présents : 14
votants : 17

1 - Vote des taux des trois taxes locales 2012, Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation des taux en 2012 ; à savoir :

Type de taxe	Taux 2011	Taux 2012
Taxe d'Habitation	11,28% (289.558€)	11,28% soit 297.341€
Taxe sur le foncier (bâti)	2,51% (81.123€)	2,51% soit 84.436€
Taxe sur le foncier non bâti	28,20% (11.900€)	28,20% soit 12.182 €

- d'où un **produit attendu de : 393.953 €uros**

2.- le compte administratif 2011 de la Commune présenté par Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière a été adopté à l'unanimité (le maire n'a pas pris part au vote), les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 2.450.821,14€+76.211,44€ (excédent 2010 reporté) = 2.527.032,58€
- Dépenses : 1.405.425.74€
- **EXCEDENT 2011 : 1.121.606,84€**

Section d'investissement :

- Recettes : 654.891,67€ + 1.194.679,52€ (excédent 2010 reporté)= 1.849.571,19€
- Dépenses : 908.011,89€
- **EXCEDENT 2011 : 941.559,30€**

- **Résultats de clôture du CA 2011 : excédent global de 2.063.166,14€**

3.- le compte administratif 2011 du Service des Eaux présenté par Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière a été adopté à l'unanimité (le maire n'a pas pris part au vote), les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

- Recettes : 159.002,94€
- Dépenses : 169.051,93€
- **DEFICIT de : 10.048,99 €**

Section d'investissement :

- Recettes : 712.221,11€
- Dépenses : 371.464,42€ + 160.177,13 (déficit 2010) =531.641,55
- **EXCEDENT DE 180.579,56€**

- **Résultats de clôture du CA 2011 : excédent global de 170.530,57€**

4.- le compte administratif 2011 du budget annexe Lotissement du Pré Fleuri présenté par Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière a été adopté à l'unanimité (le maire n'a pas pris part au vote), les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 2.470.371,31€
- Dépenses : 2.470.371,31€

- Résultat 0€

Section d'investissement :

- Recettes : 1.823.756,92 €
- Dépenses : 1.823.756,92 €
 - Résultat 0€

- **Résultats de clôture du CA 2011 : 0€**

5.- Monsieur le maire propose d'adopter les comptes de gestion 2011 de Mme la trésorière dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2011

- de la Commune,
- du Service des Eaux,
- et du lotissement le Pré Fleuri.

6.- Le lotissement Pré Fleuri est aujourd'hui achevé et l'ensemble des écritures comptables et budgétaires se rapportant à l'opération ont été passées et décrites dans la comptabilité du budget annexe créé spécifiquement pour cette opération de lotissement, en conséquence, il est proposé au conseil municipal et après avis de Mme la Trésorière et de la commission des finances, de clôturer le budget annexe : adopté à l'unanimité

7.- Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Eddie MULLER, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 le 10/04/2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement l'exercice 2011 constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : **1.121.606,84€uros**
 un déficit d'exploitation de : 0,00

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011	
BUDGET COMMUNAL	
Pour mémoire : prévision budgétaire	
Virement de la Section d'Investissement : 0,00	
Résultat de l'exercice : Excédent Inv.	: 941.559,30 €uros
Déficit	: 0,00€
A) EXCEDENT AU 31.12.2011	
- Exécution du virement à la section d'investissement – compte 001 :	
- Affectation complémentaire en réserve - compte 1068 :	627.882,00 €uros
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002 :	493.724,84 €uros
B) DEFICIT au 31.12.2011	
- Déficit à reporter	: 0,00

8.-Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Eddie MULLER, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2011 le 10/04/2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du Service de l'eau de l'exercice 2011 constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit d'exploitation de 10.048,99 €uros**

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 S. D'EAU

POTABLE

Pour mémoire : précision budgétaire
Virement de la Section d'Investissement : 0,00
Résultat de l'exercice : Excédent Inv. : 180.579,56€

Déficit

EXCEDENT AU 31.12.2011

- Exécution du virement à la section d'investissement – compte 001 :

- Affectation complémentaire en réserve - compte 1068 :

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002 :

**B) DEFICIT AU 31.12.2011 à reporter à la section de fonctionnement (002) :
10.048,99€**

9.- A l'unanimité les membres du conseil municipal décident que les projets de travaux en cours à savoir :

- Enfouissement des réseaux
- Réhabilitation du bâtiment « Spar » en maison de santé pluri-professionnelle

Seront inscrits au programme du PACTE 57 - et répartis de la façon suivante :

- 158.000€ (118.223€ sur la Commune et 39.777€ sur le SDE) sur l'opération phare :

Enfouissement des réseaux

- le solde soit 80.000€ soit octroyée pour la maison de santé (ex bâtiment SPAR)

Et sollicitent de la part du Conseil Général de la Moselle, les aides correspondantes et autorisent le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées, et notamment les dossiers de demande de subvention.

10- le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'entamer les travaux d'enfouissement des réseaux et

- D'étaler sur plusieurs exercices budgétaires ces travaux sur :

La Commune :

- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération phase 1

• Travaux H.T. : 334.440,00€

• T.V.A. 19,6% : 65.550,24€

TOTAL T.T.C. : 399.990,24€ Arrondi à 400.000,00€

Le Service des eaux (redimensionnement conduite)

• Travaux HT : 83.600,00€

• T.V.A. 19,6% : 16.385,60€

TOTAL T.T.C. : 99.985,60€ Arrondi à 100.000,00€

Soit un total prévisionnel TTC pour la 1^{ière} phase : 499.975,84€ arrondi TTC à 500.000€ (418.040,00€ Hors Taxes)

- d'approuver le plan de financement suivant :

- Subvention du Conseil Général de la Moselle au titre

Du PACTE 2 : 158.000,00€ (dont 39.777€ pour le SDE)

- FCTVA préfinancée par autofinancement : 77.410,00€

- Autofinancement Communal : 264.590,00€

TOTAL T.T.C. : 500.000,00€

- De prévoir la première tranche des travaux sur l'exercice 2012 (Commune et SDE)
- d'autoriser le Maire à déposer et signer le dossier de demande de subvention

- correspondant auprès Conseil Général de la Moselle
- d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées

11 – La Commune a acquis l'ancien bâtiment du SPAR en vue de le transformer en maison de santé pluri-professionnelle, cette opération pouvant être accompagnée par le Conseil général de la Moselle dans le cadre du PACTE 2, ainsi que par d'autres acteurs financiers, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les coûts et plan de financement prévisionnels de l'opération définis ci-dessous :

- Coût HT des travaux estimé à :	900.000,00€
- TVA 19,6% :	176.400,00€
TOTAL T.T.C. :	1.076.400,00€

Plan de financement :

- Dotation garantie (PACTE 2) : 80.000,00€
- Subventions diverses (Etat, Région, FEDER
CRAM ,,,,,, : 615.701,74€
- FCTVA préfinancée par autofinancement : 166.648,26€
- Autofinancement communal : 214.050,00€

TOTAL T.T.C. : 1.076.400,00€

- B) d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants auprès des organismes précités
- D) d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

12. - Mme DE SANTIS ayant présenté le budget Primitif de la Commune par chapitres, le conseil municipal décide 16 voix pour et une abstention de voter le Budget Primitif 2012 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 2.031.494,84€
- Section d'investissement : 3.095.256,98€

Travaux d'investissement envisagés en 2012 :

13 – Après présentation du Budget primitif 2012 du Service des eaux, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de voter le BP 2012 du service des eaux de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 183.365,00€
- Section d'investissement : 272.385,56€

14.- Vu la décision de la municipalité de mettre fin au contrat de mandat de gestion souscrit avec le cabinet FONCIA-CERF en date du 31 mars dernier, et que depuis le 1^{er} avril dernier, la Commune a repris la gestion des logements communaux et qu'il convient de rajouter un avenant aux contrats de location, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer l'ensemble des avenants, ainsi que tous les futurs baux de location.
- De maintenir les clauses prévues dans les baux en cours et notamment le montant des loyers.

15.- Les travaux programmés pour l'enfouissement des réseaux, nécessitent un avenant à la convention de maîtrise d'œuvre du 2 Août 2011 pour l'opération ; et concerne la mise au point pour modification des documents contractuels pour l'exécution des travaux, sur proposition du maire et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant n°1 joint à la présente délibération et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée et notamment l'avenant n°1 de la convention de maîtrise d'œuvre.

16.- ERDF a transmis une convention par laquelle ERDF s'engage à soutenir financièrement à hauteur de 3557€ les travaux d'enfouissement des réseaux (opération prévue au BP2012). le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- ⇒ d'autoriser le Maire signer la convention avec ERDF
- ⇒ D'inscrire la recette soit 3.557€ sur l'opération Enfouissement des réseaux du Budget Primitif 2012-de la Commune
- ⇒ D'autoriser à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

17 – Vu le courrier transmis le 19 mars dernier par le Conseil Général de la Moselle relative au renouvellement du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté (FDAJ), et que la Commune est engagée chaque année pour cette action, le conseil municipal décide à l'unanimité

- ⇒ Autoriser le Maire à signer la convention,
- ⇒ De reconduire la participation de la Commune pour l'année 2012 soit 380,40€,
- ⇒ d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

18.- Vu la compétence collecte et traitements de déchets des ménages,

Vu que la CCPN met à disposition des Communes membres des collecteurs de verres dont elle assurera l'entretien et leur remplacement,

- Vu que les conteneurs sont sur la voirie communale et qu'il convient à cet effet de souscrire une convention d'occupation précaire pour en définir les modalités,

- Vu le projet de convention transmis , le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire signer la convention d'occupation précaire.

19- M. le Maire de la Commune de PORCELETTE, invite son conseil municipal à :

- prendre acte de la délibération du Conseil Communautaire du Pays Naborien séance du 13 février 2012, point n°3, et du rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts des charges
- d'homologuer le calcul de l'attribution de compensation pour la Commune
- autorise M. le maire de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération

Après délibération, les membres du conseil municipal décident 15 voix pour et 2 absentions

20- Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 mars dernier pour

l'augmentation de l'eau uniquement, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1 : - d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2012 le prix du m³ d'eau de 0,10 € soit 0,8177€ arrondi à **0,82€** le m³ d'eau (valeur 2011 0,7177€)

- de maintenir le prix de la location des compteurs soit 0,91€ par semestre

Pour information TAUX 2012

ASSAINISSEMENT: prix du m³ : 1,605€ (reversé au SMIASB)

REDEVANCE ANTIPOLLUTION 2012 : 0,432 € /m³

REDEVANCE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE : 0,274€/ m³

(Ces deux montants sont fixés par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et sont reversés à l'organisme)

2- d'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents relatifs aux décisions précitées.

21 - Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée des amortissements (service des eaux) suivants

- Matériels informatiques : 4 ans
- Compteurs électroniques: 8 ans
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières relatives aux décisions précitées.

22- Subventions :

Il a été décidé l'octroi d'une subvention exceptionnelle à :

- la Confrérie Sénatus Singularis Porcus Porcelettarum : 300 € (16 voix pour et une abstention)
- association des arboriculteurs de Porcellette et environs : 300 € (14 voix pour, une voix contre et deux abstentions,
- Réseau d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés,(RASED) :162€ (17 voix pour)
- Football club (équipes jeunes) : 400€ (16 voix pour et une abstention)